

Communiqué de presse

Rappel des précautions à prendre en cas de découverte d'un engin explosif

De nombreuses circonstances peuvent amener à la mise à jour fortuite d'engins explosifs. Ainsi, la mer transporte ou redécouvre régulièrement des engins de guerre ou munitions issus des deux derniers conflits mondiaux que les promeneurs peuvent parfois découvrir sur les plages, notamment avec le retour des beaux jours.

Les services de l'Etat du Morbihan souhaitent rappeler quelques précautions à prendre lors de la découverte de tels objets.

*Si vous mettez à jour un engin de guerre ou un engin suspect, **N'Y TOUCHEZ PAS !**
L'identification et la procédure d'élimination qui en découlent sont du seul ressort d'un artificier du déminage. La découverte d'engins de guerre peut représenter un **danger mortel** pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation.*

Dès la découverte de la munition non explosée :

- **Interdisez à quiconque d'y toucher.** En cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée,
- **Marquez l'emplacement de l'engin** par un repère quelconque afin de faciliter l'intervention des démineurs,
- **Restez discret pour éviter d'attirer les curieux,**
- **Prévenez la mairie, la gendarmerie ou la police**
Ce sont eux qui avertiront les autorités compétentes selon une procédure particulière, et qui prendront les mesures qui s'imposent.